

OBJET : Renouvellement Convention Ville Amie des Enfants

EXPOSÉ

Par délibération en date du 8 avril 2015, la Ville de Châteaubriant a renouvelé la convention d'objectifs pour une durée de 6 ans en partenariat avec UNICEF France et a lancé un programme d'actions.

La Ville de Châteaubriant a souhaité poursuivre son partenariat avec UNICEF France et obtenir le titre Ville Amie des Enfants pour le présent mandat 2020/2026.

Après avoir affirmé son intention de devenir candidate au partenariat avec UNICEF France par la délibération du 7 octobre 2020, la Ville de Châteaubriant a été retenue lors de la commission d'attribution du 6 avril 2021, et reste ainsi Ville amie des enfants, partenaire d'UNICEF France.

Ainsi, la Ville doit adopter le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur lequel elle s'est engagée.

Le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité
- un parcours éducatif de qualité
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune
- le partenariat avec UNICEF France

La Ville dans le cadre du plan d'action municipal, annexé à la présente délibération, élaboré en collaboration avec UNICEF France, indique qu'elle privilégie trois axes d'action tout au long du mandat 2020/2026 pour que « chaque enfant et chaque jeune profite de son enfance et de sa jeunesse, et développe son plein potentiel grâce à la réalisation égale de ses droits dans sa ville ».

Aussi, ces actions porteront sur :

- la lutte contre la pollution de l'air aux abords des espaces éducatifs et sportifs. Des espaces sans tabac ont ainsi été identifiés près des écoles, gymnases, stades et jardins publics,
- la réduction sonore lors de la pause méridienne de la restauration,
- les mobilités douces entre la maison et l'école avec des parcours pédibus et des itinéraires vélos sécurisés. Ces actions sont à l'image du label Ville Prudente déjà obtenu par la Ville. Les castelbriantais peuvent aussi bénéficier d'un transport en commun écologique gratuit avec deux bus électriques desservant des quartiers de la commune,

La Ville s'engage dans la lutte contre l'exclusion et toute forme de discrimination, et garantit un parcours éducatif de qualité aux jeunes du territoire et la promotion des Droits de l'Enfant.

Ainsi, il vous est proposé que la Ville soit partenaire du réseau Ville Amie des Enfants UNICEF France et signe la convention annexée à la présente délibération.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'adopter le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse annexé à la présente délibération,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer ladite convention annexée, ainsi que prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

A la Halle de Béré, le 30 juin 2021

 Le Maire

Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210707-808-DE

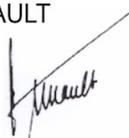
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Publication le : 07-07-2021

Le Maire,
Alain HUNAUULT







VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le trente juin 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre juin 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, MM. LE MOEL, KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme RICHEL M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme HEBERT a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme PALIERNE a donné procuration à M. LE HECHO

Préfecture de Loire-Atlantique



044-214400368-20210707-808-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
T. 02.40.28.16.04 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr